



Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains

En France métropolitaine, en 2012, le taux de pauvreté est le plus élevé dans le Nord et le Sud-Est, ainsi qu'en Seine-Saint-Denis. Le taux de pauvreté est le plus important dans les villes-centres des grandes aires urbaines, où la pauvreté touche particulièrement les familles monoparentales, les familles nombreuses et les ménages jeunes, ainsi qu'en dehors de l'influence des villes. Les inégalités de niveaux de vie à l'intérieur des régions et des départements sont souvent fortes ; elles sont les plus prononcées à Paris, dans les Hauts-de-Seine, et en Haute-Savoie, du fait d'un niveau de vie particulièrement élevé de la partie aisée de la population qui y habite. Le niveau de vie médian est généralement plus élevé dans l'espace urbain, en particulier dans les couronnes des grands pôles urbains. Pour les personnes les plus pauvres, la part des prestations sociales dans le revenu disponible est importante et varie fortement selon les régions ; elle est la plus élevée dans les villes-centres où elle représente en moyenne 46 % du revenu disponible pour les 10 % de personnes les plus modestes. À l'inverse, pour les personnes les plus aisées, la part des revenus du patrimoine est alors prédominante : dans les villes-centres, qui concentrent souvent les plus fortes inégalités, elle représente en moyenne 30 % du revenu disponible pour les 10 % de personnes les plus aisées.

Anne-Thérèse Aerts, division Statistiques régionales, locales et urbaines,
Sandra Chirazi, Lucile Cros, direction régionale de Bretagne, Insee

À compter des données 2012, un nouveau dispositif permet une observation du revenu disponible des ménages à un niveau territorial plus fin que le département, jusqu'à la commune. Ce dispositif, le Fichier localisé social et fiscal (Filosofi ; *sources*), offre une nouvelle lecture de la carte des revenus, des inégalités et de la pauvreté monétaire (*définitions*). Présentés pour la première fois dans cette publication, ces résultats sont complétés par des données sur le site insee.fr.

En France métropolitaine, le taux de pauvreté est le plus élevé dans le Nord et le Sud-Est, ainsi qu'en Seine-Saint-Denis

À l'échelle régionale (*encadré*), en 2012, le taux de pauvreté, *i.e.* la part de la population dont le niveau de vie est en deçà du seuil de pauvreté, reste le plus élevé en

Corse, Languedoc-Roussillon et Nord - Pas-de-Calais (autour de 20 %). Il est le plus faible en Bretagne et Pays de la Loire (moins de 11 %).

Au niveau départemental, c'est en Île-de-France que se trouvent à la fois les départements ayant le plus fort et le plus faible taux de pauvreté. Ainsi, en 2012 le taux de pauvreté est de 9 % dans les Yvelines et de 27 % en Seine-Saint-Denis.

Hors Île-de-France, tous les départements des régions Nord - Pas-de-Calais, Corse, et Languedoc-Roussillon (exceptée la Lozère) ont parmi les plus forts taux de pauvreté (entre 18 % et 23 %). De forts taux apparaissent également dans le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, l'Ariège, la Creuse, les Ardennes et l'Aisne (entre 18 % et 20 %). Outre les Yvelines, les plus faibles taux de pauvreté sont observés en Loire-Atlantique, Finistère, Ille-et-Vilaine et Vendée, ainsi qu'en Savoie, Haute-Savoie et dans l'Ain (autour de 10 %).

Dans les grandes aires urbaines, le taux est plus élevé dans les villes-centres

Au niveau communal (*figure 1*), la pauvreté est dans l'ensemble la plus forte dans les villes-centres des grandes aires urbaines (20 % en moyenne ; *définitions*) et dans les communes isolées hors de l'influence des villes (17 % en moyenne). Ces dernières, réparties sur l'ensemble du territoire (*figure 2*), ne représentent toutefois que 5 % de la population. Globalement, 77 % de la population pauvre réside dans les 230 grandes aires urbaines de métropole, dont 65 % dans les grands pôles urbains et 20 % dans l'aire urbaine de Paris.

Dans l'espace urbain, le taux de pauvreté est généralement plus élevé dans les pôles (16 % en moyenne) que dans leurs couronnes (autour de 10 %). Au sein des grandes aires urbaines, le taux de pauvreté est presque toujours plus élevé dans les

ville-centres. Il atteint parfois deux à trois fois celui des banlieues et plus de quatre fois celui des couronnes périurbaines (voire sept fois dans l'aire de Mulhouse : 30 % dans la ville-centre contre 4 % dans la couronne). Au total, les deux tiers des personnes pauvres résident dans les grands pôles urbains, alors que ces derniers rassemblent moins de 60 % de la population. À l'inverse, alors que les couronnes des grands pôles urbains regroupent 20 % de la population, à peine plus de 10 % des personnes pauvres y résident. Les moyennes et petites aires de Nord - Pas-de-Calais et de Picardie sont les plus touchées par la pauvreté, à l'instar de Fourmies, du Cateau-Cambrésis, d'Hirson (32 %), et de Bohain-en-Vermandois (36 %). À l'inverse, c'est dans de petites aires d'Alsace, de Franche-Comté et des Pays de la Loire que les taux sont les plus faibles : Fessenheim (4 %), Morteau et La Verrie (6 %). Parmi les grandes aires urbaines, le taux de pauvreté varie de 8 % (Annecy, Senlis, Bâle - Saint-Louis (partie

française), Les Herbiers) à 29 % (Beaucaire). En dehors de l'espace urbain, dans les communes isolées hors de l'influence des pôles, il est le plus élevé dans le Sud-Est (25 % en Corse et 24 % en Languedoc-Roussillon) et le plus faible à l'Est (8 % en Alsace).

Les familles monoparentales, familles nombreuses et ménages jeunes sont les plus exposés

Tous territoires confondus, les ménages les plus touchés par la pauvreté monétaire sont généralement les ménages jeunes (*définitions*), les ménages de cinq personnes ou plus et les familles monoparentales. C'est encore plus vrai dans les régions où le taux de pauvreté est élevé en moyenne. Le taux varie ainsi, selon les régions, de 17 % (Pays de la Loire) à 30 % (Languedoc-Roussillon, Nord - Pas-de-Calais) parmi les ménages jeunes, de 15 % (Bretagne) à 34 % (Nord - Pas-de-Calais) parmi les ménages de cinq personnes ou plus, et de 24 %

(Île-de-France) à 40 % (Nord - Pas-de-Calais) parmi les familles monoparentales. C'est généralement dans les villes-centres des grands pôles urbains, ainsi que dans les moyens et petits pôles, que la pauvreté pour ces catégories de ménages est la plus fréquente : elle y concerne en moyenne autour de 27 % des personnes parmi les ménages jeunes, 35 % parmi les familles monoparentales, et parmi les ménages de cinq personnes ou plus, respectivement 37 % des personnes dans les villes-centres et autour de 27 % dans les moyens et petits pôles. À l'inverse, c'est dans les couronnes des pôles que les taux sont généralement les plus faibles, en particulier dans les couronnes des grands pôles urbains où 13 % des personnes parmi les ménages jeunes sont pauvres, 14 % parmi les ménages de cinq personnes ou plus et 23 % parmi les familles monoparentales. Les personnes seules sont également davantage concernées par la pauvreté que l'ensemble de la population, sauf en Île-de-France. C'est

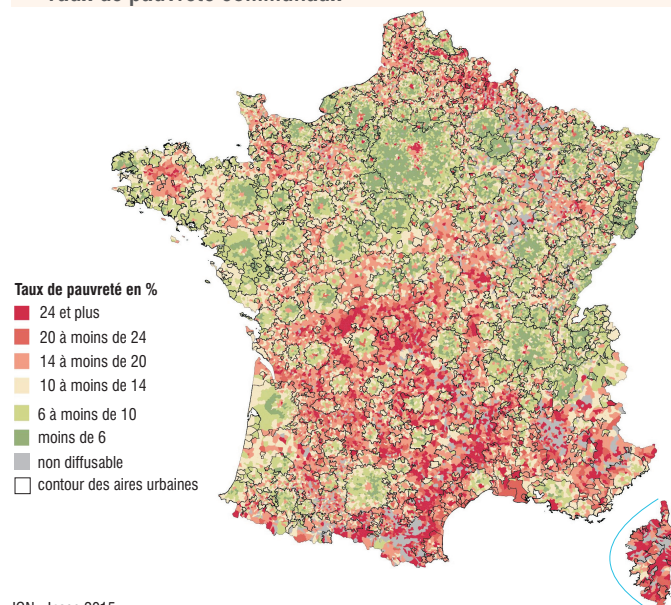
1 Niveau de vie par type d'espace - Les grands pôles concentrent les inégalités

Catégorie de communes	Population des ménages fiscaux	Niveau de vie médian en euros	Premier décile de niveau de vie en euros	Neuvième décile de niveau de vie en euros	Taux de pauvreté en %	Répartition de la population pauvre en %	Niveau de vie médian de la population pauvre	Intensité de la pauvreté en %
Grands pôles urbains	35 864 657	19 887	9 960	39 547	16,1	65,2	9 242	22,1
– Villes-centres	14 265 385	18 731	9 210	39 601	19,5	31,4	9 132	23,1
– Banlieues	21 599 272	20 619	10 579	39 516	13,9	33,8	9 344	21,3
Couronne des grands pôles urbains	12 178 299	20 975	12 295	36 085	8,8	12,1	9 725	18,1
Communes multipolarisées	3 316 246	19 377	11 229	32 975	12,1	4,5	9 666	18,6
Moyens pôles	1 734 551	18 447	10 241	32 975	15,7	3,1	9 489	20,1
Couronne des moyens pôles	360 798	19 350	11 681	32 055	10,6	0,4	9 779	17,6
Petits pôles	2 263 588	18 231	10 302	32 023	15,6	4,0	9 528	19,7
Couronne des petits pôles	168 534	19 012	11 124	31 865	12,3	0,2	9 636	18,8
Autres communes multipolarisées	3 372 445	18 607	10 905	31 205	13,3	5,1	9 661	18,6
Communes isolées hors influence des pôles	2 805 422	17 941	10 000	31 923	16,9	5,3	9 464	20,3
France métropolitaine	62 064 538	19 786	10 503	37 236	14,3	100,0	9 378	21,0
France métropolitaine (ERFS 2012) (*)	/	19 740	10 610	37 430	13,9	/	9 410	20,5

(*) Pour les indicateurs d'inégalité des niveaux de vie et de pauvreté concernant l'ensemble de la France métropolitaine, l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence ; "/" signifie que les informations ne sont pas disponibles à partir de l'ERFS 2012.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012 et ERFS 2012.

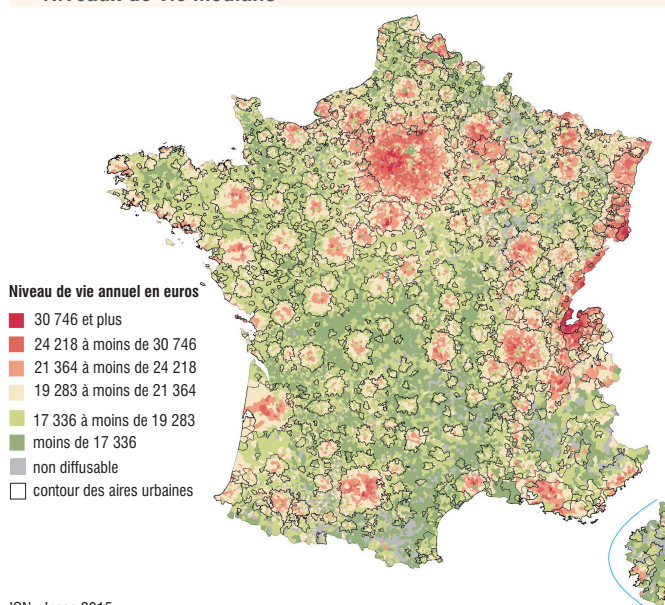
2 Taux de pauvreté communaux



IGN - Insee 2015

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

3 Niveaux de vie médians



IGN - Insee 2015

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

en Corse que la pauvreté des personnes seules est la plus forte ; elle concerne 27 % des femmes seules et 25 % des hommes seuls. Au niveau communal, le taux de pauvreté pour les personnes seules est le plus élevé dans l'espace situé hors de l'influence des villes (23 %), puis dans les couronnes des petits pôles et les communes multipolarisées des moyens et petits pôles (20 %).

À l'inverse, les couples sont dans l'ensemble moins exposés à la précarité monétaire. Le taux de pauvreté des couples sans enfant, en particulier, est très en-dessous de celui de l'ensemble de la population (de moins de 5 % en Haute-Normandie, Alsace, Bretagne, Pays de la Loire et région Centre à 15 % en Corse).

Les plus fortes disparités de niveau de vie à Paris, dans les Hauts-de-Seine et en Haute-Savoie

Dans toutes les régions, les niveaux de vie (*définitions*) se répartissent sur une échelle plus ou moins étendue. Les disparités sont les plus marquées en Île-de-France, particulièrement dans les départements de Paris et des Hauts-de-Seine, ainsi qu'en Haute-Savoie. Département par département, le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % de personnes les plus aisées est le plus élevé dans toute l'Île-de-France hors Seine-Saint-Denis, ainsi qu'en Alsace, dans les Alpes-Maritimes et en Haute-Garonne. Il l'est également dans trois des huit départements de Rhône-Alpes : le Rhône, l'Ain et la Haute-Savoie. C'est dans la commune de Neuilly-sur-Seine que le niveau de vie (ou revenu disponible rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage) des 10 % de personnes les plus aisées est le plus haut : plus de 111 700 euros par an, soit un revenu disponible (*définitions*) supérieur à 111 700 euros pour une personne seule, 167 550 euros pour un couple et 234 570 euros pour une famille avec deux enfants de moins de 14 ans. Parmi les communes de plus de 100 000 habitants, le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 1 % de personnes les plus aisées est le plus haut à Paris et à Boulogne-Billancourt (respectivement plus de 177 700 et plus de 157 000 euros par an), puis à Bordeaux, Aix-en-Provence, Lyon, Strasbourg, Toulouse, Nantes et Rennes (de plus de 85 000 à plus de 103 000 euros par an).

À l'autre bout de l'échelle des revenus, le niveau de vie médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire varie selon les départements de 8 620 euros (à Paris) à 9 900 euros par an (Vendée). L'intensité de la pauvreté (*définitions*) est la plus élevée en Île-de-France, ainsi qu'en Corse (24 %) : elle atteint 24,7 % en Seine-Saint-Denis et en Haute-Corse, et 27,4 % à Paris. En Bretagne et dans les Pays de la Loire, les disparités de niveau de vie sont les moins marquées et l'intensité de la pauvreté est également parmi les plus faibles de métropole (moins de 19 %).

Les inégalités de niveau de vie sont généralement les plus importantes dans les grands pôles urbains, en particulier dans les villes-centres. Pour l'ensemble des villes-centres, le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % de personnes les plus aisées est en moyenne plus de 4,3 fois supérieur à celui en dessous duquel se trouvent les 10 % les moins aisés (près de 6,7 fois à Paris), contre un rapport de 3,5 en moyenne sur l'ensemble de la population.

Le niveau de vie médian est le plus haut dans les couronnes des grandes aires urbaines

La géographie des niveaux de vie fait apparaître des niveaux plus élevés dans l'espace urbain, en particulier dans les grandes aires urbaines (*figure 3*), dont l'aire urbaine de Paris et celles centrées autour des grandes capitales régionales, ainsi que le long de la frontière franco-suisse.

Dans l'espace urbain, les niveaux de vie médians sont dans l'ensemble un peu plus élevés dans les couronnes que dans les pôles. Dans les grands pôles urbains, ils sont presque toujours plus élevés en banlieue qu'en ville-centre. Font exception une dizaine de grandes aires urbaines, dont Paris et Lyon où beaucoup de ménages très aisés résident dans la ville-centre.

Pour les plus pauvres, la part des prestations sociales dans le revenu disponible est élevée

Pour les personnes plus modestes, le niveau de vie dépend plus fortement des prestations sociales. Ainsi, parmi les 10 % de personnes ayant les plus faibles niveaux de vie, les prestations sociales représentent plus de 35 % du revenu disponible dans les trois quarts des régions. Cette part varie toutefois sur le territoire, notamment en raison d'écarts dans les structures familiales, y compris entre des territoires où la prévalence de la pauvreté est comparable : elle n'est que de 27 % en Corse et monte à 48 % en Nord - Pas-de-Calais. Ces pourcentages élevés s'expliquent en partie par la faiblesse du revenu disponible : le niveau de vie des 10 % de personnes les plus modestes ne dépasse pas 11 700 euros par an dans toutes les régions métropolitaines ; il est inférieur à 8 990 euros par an en Corse et 9 650 euros par an en Nord - Pas-de-Calais.

Dans l'ensemble des grands pôles urbains, les prestations sociales constituent en moyenne 42 % du revenu disponible des 10 % de personnes les moins aisées. Cette part atteint 46 % dans l'ensemble des villes-centres, qui concentrent souvent les plus fortes inégalités, contre 39 % en moyenne sur l'ensemble des banlieues et 29 % sur l'ensemble des couronnes des grands pôles, toujours pour les 10 % les plus pauvres.

À l'opposé, les revenus du patrimoine constituent une plus forte part du revenu disponible

pour les plus aisés. En moyenne, parmi les 10 % de personnes ayant les plus forts niveaux de vie, les revenus du patrimoine contribuent pour plus de 25 % au revenu disponible dans toutes les régions de métropole, exceptée en Franche-Comté (21,5 %).

Dans l'ensemble des grands pôles urbains, la part des revenus du patrimoine pour les 10 % les plus aisés représente 27 % du revenu disponible ; elle s'élève à 30 % dans les villes-centres, contre 25 % dans les banlieues et 26 % dans les couronnes des grands pôles.

Les ménages dont la source principale de revenus est constituée par des retraites ont dans l'ensemble un niveau de vie médian un peu inférieur à celui de l'ensemble de la population, sauf en Île-de-France. Cependant leurs revenus sont en général moins dispersés que pour le reste de la population et ils sont moins exposés à la pauvreté monétaire, à l'exception de la Corse. Dans les communes isolées hors influence des pôles toutefois, ils sont plus touchés par la pauvreté (16 %) que les ménages dont la source principale est constituée par des traitements et salaires (12 % de personnes pauvres). Parmi ces ménages, le niveau de vie annuel au-dessus duquel se situent les 10 % de personnes les plus aisées est un peu plus faible que pour les autres catégories de ménages : selon les régions de plus de 30 200 euros dans le Nord - Pas-de-Calais à plus de 46 300 euros en Île-de-France. Pour les ménages qui vivent principalement des revenus du patrimoine, il dépasse en revanche 48 500 euros en Lorraine et jusqu'à 132 000 euros en Île-de-France, toujours pour les 10 % les plus aisés. ■

Sources

Les statistiques présentées ici sont issues de l'exploitation du Fichier localisé social et fiscal (*Filosofi*) de 2012. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, CCMSA). Les fichiers sociaux reçus de la CCMSA portent sur l'ensemble de l'année ; ceux en provenance de la Cnaf et la Cnav portent par contre uniquement sur le mois de décembre, ce qui nécessite de reconstituer par extrapolation les montants annuels, en utilisant notamment les informations disponibles sur la composition des familles.

Ces données permettent ainsi de reconstituer un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible (après impôt et y compris prestations sociales) avec une estimation plus précise des prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins : jusqu'à la commune et prochainement à des niveaux infracommunaux. Ce faisant, le dispositif *Filosofi* remplace ainsi les anciens

dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) (qu'il englobe) et Revenus disponibles localisés (RDL) (qui ne fournissait des données qu'au niveau départemental).

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...).

Au niveau national, l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence pour les indicateurs d'inégalité des niveaux de vie et de pauvreté.

Définitions

Revenu disponible : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, revenus d'activités non salariées), les revenus de remplacement (retraites et pensions, indemnités de chômage, indemnités de maladie), les revenus du patrimoine (dont en particulier les revenus financiers, qui sont imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration, les revenus fonciers, les revenus accessoires, etc.) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Les **déciles de niveau de vie** sont les valeurs seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en 10 sous-populations de taille égale.

La **médiane** du revenu disponible par unité de consommation (ou **niveau de vie médian**) partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

Pauvreté monétaire : une personne (ou un ménage) est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, il est estimé à partir de Filosofi à 11 871 euros annuels en 2012, soit près de 990 euros par mois. Ce seuil est très proche de celui du dispositif ERFS (987 euros). L'**intensité de la pauvreté** est l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté.

Ménage fiscal : ensemble des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Les personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptées dans les ménages où elles déclarent leurs revenus même si elles occupent un logement indépendant. Un **ménage jeune** est un ménage dont le référent fiscal (personne identifiée en tant que payeur de la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal) est âgé de moins de 30 ans.

Selon le **zonage en aire urbaine 2010**, une **aire** est composée d'un pôle et le plus souvent d'une couronne. Un **pôle** est une **unité urbaine** (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. Sa **couronne** correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. On distingue les grandes aires urbaines fondées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois, les moyennes aires, basées sur des pôles de 5 000 à moins de 10 000 emplois et les petites aires basées sur des pôles de 1 500 à moins de 5 000 emplois. Les **communes multipolarisées des grandes aires urbaines** sont les communes situées hors des aires, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Elles forment avec elles un ensemble d'un seul tenant, appelé **espace des grandes aires urbaines**. Les **autres communes multipolarisées** sont celles situées hors de l'espace des grandes aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires (petites, moyennes ou grandes). Les **communes isolées hors de l'influence des pôles** sont les

La pauvreté dans le nouveau découpage régional

La création des nouvelles régions qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2016 n'a pas d'impact en elle-même sur le niveau de vie et la situation des personnes. Pour autant, les taux de pauvreté dans les nouvelles régions seront modifiés par des effets de moyenne, notamment lorsque les regroupements portent sur des régions aux niveaux de vie et à la pauvreté assez différents. Ainsi l'Alsace (niveau de vie médian élevé et taux de pauvreté faible) sera associée à la Champagne-Ardenne et à la Lorraine (taux de pauvreté plus élevé que la moyenne et niveaux de vie un peu inférieurs). Or, selon les données 2012, la fusion des trois régions conduirait à un taux de pauvreté et un niveau de vie médian très proches de la moyenne métropolitaine. De même, la fusion des régions araserait les écarts, pourtant sensibles, entre d'une part le Nord - Pas-de-Calais et la Picardie et d'autre part le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées. Lorsqu'un grand pôle urbain est constitué de plusieurs communes, les communes qui le composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue du pôle.

Bibliographie

- Floch J.-M., « Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines », *France, Portrait Social*, novembre 2014.
- Aerts A.-T. et Chirazi S., « Les revenus des ménages entre 2002 et 2007 », *Insee Première* n° 1309, août 2010.
- Auzet L., Février M., Lapinte A., « Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités », *Insee Première* n° 1162, octobre 2007.
- Houdré C., Ponceau J., Zergat Bonnin M., « Les niveaux de vie en 2012 », *Insee Première* n° 1513, septembre 2014.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, A. Houlou-Garcia,
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : P. Thibaudeau
Impression : Jouve
Code Sage IP151552
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2015

• *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
www.insee.fr/collections-nationales

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) :
<http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à *Insee Première* et le recevoir par courrier :
<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

